

#### 4<sup>e</sup> Colloque Jeunes Chercheurs sur la privation de liberté (Paris, mars 2018)

### Les sens de la privation de liberté

L'Institut des Sciences Juridique & Philosophique de la Sorbonne et le Centre de Recherches sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit de l'Université de Caen-Normandie, organisent à Paris les **15 et 16 mars 2018** le 4<sup>e</sup> colloque « jeunes chercheurs » sur la privation de liberté. Cette initiative scientifique, dont les précédents actes se sont déroulés en 2012, 2014 et 2016, a pris appui sur le séminaire mensuel de recherche « *Enfermements, Justice et Libertés dans les sociétés contemporaines* », animé par Pierre V. Tournier, entre 2007 et 2015.

Ce colloque offre l'opportunité à des étudiants en master 2, doctorants ou jeunes docteurs ainsi qu'à de jeunes professionnels de présenter leurs travaux de recherche devant un public composé de leurs pairs et leurs aînés. Défini par un « champ de recherche », la privation de liberté, ce colloque est naturellement ouvert à toutes **les disciplines scientifiques concernées** : anthropologie, architecture, démographie pénale, droit, économie, ethnologie, géographie, histoire, médecine, philosophie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, sciences du psychisme, sciences politiques, sociologie.

**Le champ couvert** est le champ de compétence du Contrôleur général des lieux de privation de liberté : locaux de garde à vue de la police et de la gendarmerie, les cellules de dégrisement, les cellules de retenue des douanes, les dépôts des Palais de Justice, les centres éducatifs fermés pour les mineurs délinquants (CEF), les établissements pénitentiaires, les lieux destinés à la prise en charge médicale des personnes privées de liberté, et en particulier les secteurs psychiatriques des centres hospitaliers (internement psychiatrique), l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police de Paris, le centre socio-médico-judiciaire de sûreté (Fresnes), les centres et locaux de rétention administrative, zones d'attente des ports, aéroports et gares.

Pour cette **nouvelle édition 2018** le thème « Les sens de la privation de liberté » a été choisi. Il invite à une réflexion sur le sens ou les sens qui peuvent être attribués, reconnus, niés aux différentes modalités de privation de liberté qui entrent dans le champ d'étude de ce colloque. A l'heure de la multiplication des mesures dites de sûreté, des éventualités croissantes de privation de liberté pour des motifs d'ordre public, interroger leur sens apparaît essentiel. Entre la raison d'être d'une mesure privative de liberté, ses objectifs affichés et la manière dont elle est finalement vécue, les sens affichés, reconnus ou vécus s'entrechoquent, se contredisent, se nourrissent et parfois se perdent... Des rationalités nouvelles aux apories de la société contemporaine, le colloque permettra d'explorer les sens de la privation de liberté dans toute leur richesse, historique, symbolique, philosophique, juridique...

Toutes les thématiques classiques ou nouvelles sont concernées. Les communications peuvent être également centrées sur des questions théoriques et /ou méthodologiques. Elles peuvent porter sur la France ou sur un autre pays (le « ou » étant non exclusif). « Jeunes chercheurs » et « jeunes professionnels étrangers » sont, bien évidemment, tout aussi concernés que les français.

Les « jeunes chercheurs » (et « jeunes professionnels ») intéressés sont invités à remplir une fiche de proposition de communication (voir fiche jointe) et à l'envoyer avant **le 15 juillet 2017** (à : [colloquejeuneschercheurs2018@gmail.com](mailto:colloquejeuneschercheurs2018@gmail.com)).

Ne pourront présenter une communication que les étudiants en master 2 (2016-2017), les doctorants, les docteurs ayant soutenu leur thèse après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les élèves en cours de formation initiale dans les écoles d'application (ENAP, ENM, ENPJJ, ENSOP, EOGN, etc.) ou les professionnels en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les propositions seront examinées par un comité d'organisation constitué de Lucie Bony (Chargée de recherche au CNRS), Pascal Decarpes (chargé de recherche à l'institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Berne, Suisse), Isabelle Fouchard (Chargée de recherche au CNRS et contrôleur des lieux de privation de liberté), Eric Kania (Docteur en médecine, psychiatre), Jean-Manuel Larralde (Professeur à l'Université de Caen), Benjamin Lévy (ATER à l'Université de Lorraine), Adrien Maret (Doctorant en science politique à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Olivier Milhaud (Maître de conférences à l'Université Paris 4), Anne Simon (Maître de conférences à l'Université Paris 1), Caroline Touraut (Chargée d'études à la Direction de l'administration pénitentiaire) (1).

Les « jeunes chercheurs » (et « jeunes professionnels ») dont la proposition aura été retenue en seront informés **mi-septembre 2017**. Ils devront remettre le texte de leur communication avant **fin novembre 2017** afin que nous puissions les faire parvenir aux commentateurs des séances.

Le colloque sera gratuit et ouvert à toutes et à tous (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, acteurs de la sécurité, de la justice et du soin, élus, militants syndicaux, associatifs et politiques, etc.).

Paris, le 25 avril 2017,

Pour le comité d'organisation,

**Anne Simon**  
Maître de conférences  
à l'Université Paris 1

**Jean-Manuel Larralde**  
Professeur à  
l'Université de Caen Basse-Normandie

**Benjamin Lévy**  
ATER à  
l'Univ<sup>é</sup> de Lorraine

(1) Ne pouvant pas être juges et parties, les membres du comité ne pourront pas présenter de communications. Pour qu'une proposition soit acceptée, il faudra qu'elle le soit par les trois enseignants et/ou chercheurs du comité ainsi que par au moins 2 autres membres du comité.